

ATTESTATION DE MAITRISE FONCIERE

Nous soussignés, M. DUDOUIT Gaël et M. LEMENAND Nicolas dirigeants de la société CMR,

- atteste que le site de la société CMR occupe la parcelle cadastrée BB n°90 d'une contenance totale de 31a 37 ca.
- autorise la société CMR à exploiter les terrains selon les modalités décrites dans le dossier de demande d'autorisation.

Le propriétaire des terrains est la SCI du Ciel de Cuivre détenue par les deux co-gérants la société CMR.

Fait à Carpiquet,

Le 21 octobre 2019

Les Dirigeants.

M. DUDOUIT Gaël

M. LEMENAND Nicolas

